Consignes d'évacuation des locaux

Dès le déclenchement du signal d'alarme incendie,

Suivez les directives de la personne chargée d'évacuation de ce local.

- ➔ Laissez vos affaires sur place.
- ➔ Fermez les fenêtres.
- ➔ Coupez les énergies (si des consignes particulières sont affichées).
- ➔ **Quittez le local rapidement mais sans précipitation, en suivant la direction donnée.**
- ➔ Fermez les portes, sans verrouiller les serrures.
- ➔ **Ne revenez jamais en arrière pendant l'évacuation.**
- ➔ Restez groupés sur tout le trajet d'évacuation.
- ➔ Suivez le fléchage lumineux de couleur verte.
- ➔ Pour ce local, **la zone de rassemblement et le point d'appel se trouvent** :

Cour haute (devant le bâtiment B)

Votre groupe se rassemblera à cet endroit précis pour un appel nominatif.

➔ Vous ne retournerez dans le local qu'après y avoir été autorisés et accompagnés de la personne chargée d'évacuation.

Ce document est affiché à l'intérieur de chaque local près de chaque porte de sortie, sur le mur et à hauteur des yeux. Il doit être toujours visible, porte ouverte ou fermée. Un plan de l'établissement (avec le local et la zone de rassemblement repérés) est également à apposer.
Ce document doit être présenté aux élèves.

Date : le 15 mai 2019

Le proviseur

L.P. A. ANTOINE
5 rue de Longvic
21300 CHENÔVE

F. Vuillemot